

5 novembre, 2012

6211-06-146

Mme Renée Poliquin
Coordonnatrice du secrétariat
De la commission.

Rectification

Zonage :

A la dernière audience,(30 octobre dernier) il fût mention de bars sur la rue Jacques-Cartier. Nous tenons à ajouter que dans les zones (C-06-137),(C-06-139), (C-06-141), (C-06-143), que les bars et usages de ce genre ne sont pas autorisés.

Ainsi, suite à une demande de changement zonage de la part de la ville de Gatineau, il y eu demande d'ouverture du registre selon la loi par les citoyens le 23 octobre 2000. Dont ceux-ci ont rejetés catégoriquement les usages de bars, discothèques, spectacles, musique sur terrasses et etc. Et cela dans une zone habitée dont le résidentiel est prédominant à 98 pour cent.

N.B. Autrefois ces zones étaient identifiées sous les numéros(C 32-07), (C32-08), (C32-09), (C32-10)

Mme Ginette Trépanier Mantha

M André Mantha